

N° 2012-018

VILLE DE BRIANÇON



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le **Mercredi 25 janvier 2012** à 19 h 00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **M. Gérard FROMM, Maire.**

CONVOCAATION

Date	19/01/2012
Affichage	19/01/2012

**NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL**

En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	30	3

Etaient Présents : POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, MUSSON Pascal, GUIGLI Catherine, DUFOUR Maurice, MARCHELLO Marie, GUERIN Nicole, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, NICOLOSO Alain, PONSART Marie-Hélène, PROREL Alain, PETELET Renée, PEYTHIEU Eric, CODURI Laetitia, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, BRUNET Pascale, JALADE Jacques, BOVETTO Fanny, DAVANTURE Bruno, RAPANOEL Séverine, ESTACHY Monique, SIMOND Stéphane, FERRUS Christian, VALDENAIRE Catherine, ESCALLIER Karine, ROUBAUD Sabin, SEZANNE Philippe.

Etaient Représentés :

CIRIO Raymond pouvoir à Gérard FROMM.
MARCADET Didier pouvoir à MUSSON Pascal.
NUSSBAUM Richard pouvoir à ROUBAUD Sabin.

THEME : CULTURE 1

OBJET : ALTITUDE JAZZ
FESTIVAL 2012 –
CONVENTION LES
DECABLES.

Absents-Excusés :

CIRIO Raymond, MARCADET Didier, NUSSBAUM Richard.

Secrétaire de Séance : DJEFFAL Mohamed.



Rapporteur : Nicole GUERIN.

En 2007, la première édition du Festival de Jazz intitulé « Altitude Jazz Festival » voyait le jour dans le Briançonnais avec l'envie de faire de ce rendez-vous musical et festif, le point de départ d'un festival de jazz international. Parmi les lignes directrices de ce projet, celles de renforcer, au fil des années, le jumelage musical, culturel et touristique avec Avigliana (province de Turin) mais également de créer un événement susceptible de stimuler la commercialisation de séjours touristiques, dans une période de l'année plutôt creuse pour le Nord de notre département.

En 2012, l'Altitude Jazz Festival souffle donc sa 6^{ème} bougie pendant 16 jours jazzy, du 20 Janvier au 4 Février 2012, en proposant plus de 40 concerts tant payants que gratuits, dans les salles, les bars et les restaurants du Briançonnais.

Disséminés sur le territoire du Briançonnais, 32 concerts gratuits et 10 grands concerts pour une programmation colorée et variée : grands standards, jazz méditerranéen, vocal-chimie, jazz expérimental, swing et d'autres moments incontournables tels les JazzBars, le jazz et le cinéma et les indispensables fanfares « SkiJazz » rythmeront la quinzaine.

La programmation 2012 permet ainsi de satisfaire tous les goûts : André Minvielle et Lionel Suarez tandem, Groove & Dance Experience, Samarabalouf, Louis Winsberg, Sezam Project, Ping Machine, Gauthier Tour, Tonic Tonic Tonic Brass Band, Imperial Tiger Orchestra, Quintet for Miles, Alice Silver And testa Tropical Orchestra, Sandy patton Quartet, Djanamango, Mezcla Latina, dreisam Trio, trio Swing Quartet, trio DT, Akalé Wubé, Pincés-Oreilles underground, Butterflies, Bokélo fait Son Jass, anicroche, Nicolas Folmer & Daniel Humair project, GMS Trio, Yom et Wang Li, Chicaboum, Tukki Quartet, The fakir, Lynda Kent, Honey Jungle Trio.

La commune étant tenue de signer une convention avec toute association qui bénéficie d'une subvention supérieure à 23 000 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'autoriser l'attribution d'une subvention d'un montant de 25 000 € à l'association Les Décâblés pour permettre la bonne organisation et la pérennisation de l'Altitude Jazz Festival ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint ou un conseiller municipal délégué, à signer, au nom et pour le compte de la commune, avec l'association Les Décâblés, la convention relative à l'organisation de l'Altitude Jazz Festival telle qu'elle est annexée à la présente délibération, et toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Madame Laetitia CODURI ne prend pas part au vote, en référence à l'article L2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales : « *Sont illégales les délibérations auxquelles ont pris part un ou plusieurs membres du conseil intéressés à l'affaire qui en fait l'objet, soit en leur nom personnel, soit comme mandataires* ».

POUR : 32

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire,

Gérard FROMM*



TRANSMIS LE 27 JAN. 2012
PUBLIÉ LE 27 JAN. 2012
NOTIFIÉ LE 31 JAN. 2012



CONVENTION RELATIVE A

L'ORGANISATION DU FESTIVAL DE JAZZ

« *Altitude Jazz Festival* »

20 janvier au 4 février 2012

Entre,

La commune de Briançon, représentée par Monsieur Gérard FROMM, agissant en qualité de Maire dûment habilité à l'effet des présentes à signer la dite convention pour l'organisation du festival international de jazz « Altitude Jazz Festival », par délibération N° en date du,

Et,

L'association Les Décâblés, représentée par Monsieur Samuel THERIC, agissant en qualité de Président de l'association, dont le siège se trouve :

3a, Chemin de l'Emparre – 05100 Briançon
Association loi 1901 n° W051000663
N° de SIRET : 500 868 179 00010

Cette association, conformément à ses statuts, est habilitée à l'organisation de spectacle et à l'encaissement de subventions diverses.

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT

Article 1 – OBJET

La présente convention a pour objet de définir les modalités et conditions dans lesquelles l'association Les Décâblés peut organiser et inscrire dans le temps, en liaison avec la commune de Briançon et l'EPIC Office de Tourisme de Briançon, un festival de jazz international dans différentes salles et lieux de la ville et du briançonnais, intitulé « Altitude Jazz Festival », du 20 janvier au 04 février pour l'année 2012.

Le festival 2012 est la continuité du festival déjà organisé en 2011.



Article 2 – DURÉE

La présente convention est conclue notamment pour l'organisation du festival 2012.

Article 3 – DISPOSITIONS GÉNÉRALES

La commune de Briançon et l'Office de Tourisme assistent l'organisateur ou son représentant tout au long de la préparation et du déroulement du festival.

Ils nomment à cet effet un coordinateur, chargé d'aider l'organisateur et de faire la liaison entre lui, la commune de Briançon, l'Office de Tourisme et les Services Techniques de la Ville.

La direction artistique est assurée par l'Association Les Décâblés, M. Fulvio ALBANO, directeur du Jazz Club de Turin et M. Frank-Eric RETIERE, directeur du théâtre du Briançonnais.

L'association Les Décâblés assure le suivi des relations du jumelage établi depuis 2007, lors de la 1^{ère} édition de « l'Altitude Jazz Festival » avec le festival de jazz international « Due Laghi Jazz Festival » d'Avigliana.

Article 4 – LA PROGRAMMATION

L'association Les Décâblés est organisateur officiel de la manifestation.

4.1. L'association Les Décâblés

L'association Les Décâblés s'engage à fournir une programmation avec des artistes de renoms et des artistes en devenir, du 28 janvier au 12 février pour le festival 2012, dans différentes salles de la commune de Briançon et des communes voisines.

La programmation 2012 comprendra notamment les artistes suivants : André Minvielle et Lionel Suarez tandem, Groove & dance Experience, Samarabalouf, Louis Winsberg, Sezam Project, Ping Machine, Gauthier Tour, Tonic Tonic Tonic Brass Band, Imperial Tiger Orchestra, Quintet for Miles, Alice Silver And testa Tropical Orchestra, Sandy Patton Quartet, Djanamango, Mezcla Latina, Dreisam Trio, Trio Swing Quartet, Trio DT, Akalé Wubé, Pincés-Oreilles underground, Butterflies, Bokélo fait Son Jass, Anicroche, Nicolas Folmer & Daniel Humair project, GMS Trio, Yom et Wang Li, Chicaboum, Tukki Quartet, The Fakir, Lynda Kent, Honey Jungle Trio

Plusieurs nouveautés viennent enrichir en 2012 l'Altitude Jazz Festival avec notamment la mise en place de :

- Jazz à manger (repas en musique lors des concerts)
- D'apéro-rencontres avec les artistes en partenariat avec la librairie La Muse Gueule
- D'une après-midi ludique et interactive dédiée aux enfants à partir de 6 ans.

Article 5 – LES DISPOSITIONS FINANCIERES

5.1 L'association Les Décâblés

L'association Les Décâblés engage les frais de déplacements, de repas, de logements des artistes ainsi que les dépenses relatives aux cachets des intermittents du spectacle.

L'association Les Décâblés engage également les frais de location de matériel son et lumière, et de communication.

L'association Les Décâblés engage de manière générale l'ensemble des frais nécessaires au bon déroulement du festival de jazz international « Altitude Jazz Festival »

5.2. La commune de Briançon

Dans le cadre de cette manifestation, la commune de Briançon accorde à l'association Les Décâblés, une subvention de fonctionnement d'un montant total de 25 000,00 € (vingt cinq mille euros) qui sera versée, en une seule fois, fin janvier 2012.

Le règlement est effectué, selon l'échéancier prévu, au compte de l'association Les Décâblés, ouvert auprès de la banque LCL, Briançon Sainte Catherine, sous le numéro 0000071863M (code banque : 30002 – code guichet 02631 – clé 72)

L'association Les Décâblés s'engage à faire toutes les démarches nécessaires pour solliciter l'attribution de subventions par le Conseil Général des Hautes-Alpes, le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, la Communauté de Communes du Briançonnais et d'autres partenaires publics et privés.

En cas de non attribution des dites subventions, la commune de Briançon ne pourra se substituer.

La commune fait son affaire de mettre à disposition de l'organisateur, les éléments nécessaires à la bonne organisation du festival (mise à disposition de matériel, moyens logistiques, ...etc.)

Article 6 – ASSURANCES :

Conformément à l'article 37 de la loi 84-610 du 16 juillet 1984, l'association Les Décâblés déclare avoir souscrit auprès d'une compagnie d'assurance notoirement solvable pour l'exercice de son activité, un contrat d'assurance couvrant sa responsabilité civile vis à vis de ses préposés.

L'association Les Décâblés s'engage à fournir, à la commune de Briançon, sur simple demande, les attestations d'assurances souscrites.

Article 7 – PROMOTION – PUBLICITÉ

La communication générale de la manifestation est à la charge de l'association Les Décâblés avec le concours de l'Office de Tourisme de Briançon.

Les choix des axes et des supports de communication sont déterminés conjointement par l'association Les Décâblés, la commune et l'Office de Tourisme de Briançon.

L'association Les Décâblés est tenue de mettre en avant le soutien apporté par la commune de Briançon et l'initiative de cette dernière.

Article 8 – SACEM

L'association Les Décâblés se rapproche de la représentation régionale de la SACEM et fait son affaire des droits d'auteurs liés à la diffusion d'oeuvres musicales au cours du festival.

Article 9 – RAPPORT FINANCIER

L'association Les Décâblés s'engage à fournir à la commune de Briançon le rapport financier complet de la manifestation.

Fait à Briançon, le
En quatre exemplaires originaux

Le Maire de Briançon
Gérard FROMM

Le Président de l'association Les Décâblés
Samuel THERIC

Les Décâblés
BUDGET Prévisionnel – Altitude Jazz Festival – 2012

Mise à jour le : 01/12/2011

CHARGES			PRODUITS				
60 ACHATS			70 VENTES				
3,21%	601	Achat matières premières buvette restauration	3 250 €	701	Billetterie « Grands concerts »	16 000 €	15,78%
0,15%	6063	Fournitures d'entretien et petit équipement	150 €	702	Buvettes – restauration – affiches	4 300 €	4,24%
0,05%	6064	Fournitures administratives	50 €	706	Prestations concert « Jazz Bars »	6 100 €	6,02%
SOUS TOTAL ACHATS			3 450 €	SS TOTAL RESSOURCES DE L'ASSOCIATION		26 400 €	26,04%
61 SERVICES EXTERIEURS			74 SUBVENTIONS				
3,45%	6135	Locations de matériel spectacle (son, lumière, backline)	3 500 €	Subvention Commune de Briançon		25 000 €	24,65%
1,97%	611	Prestations extérieures (nettoyage, accords piano)	2 000 €	Subvention Conseil Régional PACA Culture		14 000 €	13,81%
3,94%	611	Prestations extérieures (navettes transports public)	4 000 €	Subvention Conseil Régional PACA Mission Montagne		10 000 €	9,86%
0,25%	616	Assurances	250 €	Subvention Commune de Montgenèvre		5 000 €	4,93%
SOUS TOTAL SERVICES EXTERIEURS			9 750 €	Subvention Conseil Général des Hautes Alpes		4 000 €	3,94%
62 AUTRES SERVICES EXTERIEURS			75 AUTRES PRODUITS				
9,62%			67 850 €	Subvention Office du Tourisme Serre Chevalier		5 000 €	4,93%
35,21%	622	Programmation « Grands concerts »	35 700 €	Subvention SACEM		5 000 €	4,93%
8,53%	622	Programmation « Jazz Bars et Ski Jazz »	8 650 €	Subvention Communauté de Communes		2 000 €	1,97%
3%	622	MasterClass + rencontres pédagogiques écoles	5 000 €	Subvention Commune de Villard St Pancrace		500 €	0,49%
1,03%	623	Publicités, publications, presse, communication	10 500 €	SOUS TOTAL SUBVENTIONS		70 500 €	69,53%
0,99%	6251	Déplacement de la vie associative	1 000 €	75 AUTRES PRODUITS			
2,12%	6252	Déplacement artistes	2 150 €	7585 Méécénat privé		1 500 €	1,48%
3,94%	6257	Réception (restauration, hôtel)	4 000 €	7586 Sponsoring		3 000 €	2,96%
0,79%	626	Frais postaux et télécommunication	800 €	SOUS TOTAL AUTRES PRODUITS		4 500 €	4,44%
0,05%	627	Frais bancaires	50 €				
SOUS TOTAL AUTRES SERVICES			67 850 €				
66,91%	63 IMPOTS ET TAXES						
5,92%	6353	SACEM / SACD / CNV	6 000 €				
SOUS TOTAL IMPOTS ET TAXES			6 000 €				
64 CHARGES DE PERSONNEL							
3,75%	6411	Techniciens	3 800 €				
5,47%	645	Régie Générale	5 550 €				
2,96%	648	Chargé communication et Relation Public	3 000 €				
1,97%	646	Cuisine	2 000 €				
SOUS TOTAL CHARGES DE PERSONNEL			14 350 €				
TOTAL DES CHARGES			101 400 €	TOTAL DES PRODUITS		101 400 €	

86 EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			87 EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
	860	Dons en nature valorisés	16 972 €	875	Dons en nature valorisés	16 972 €
		Forfaits ski Serre Chevalier	6 972 €			
		Spectacle Théâtre du Briançonnais	10 000 €			
	8611	Mise à disposition gratuite de matériel :	2 381 €	871	Mise à disposition de matériel, personnel, locaux	12 421 €
		4X4 Altitude Auto	1 000 €			
		Matériel Rév'Art Disent	100 €			
		Matériel OT Briançon	300 €			
		Matériel OT Serre Chevalier	300 €			
		Matériel Acousmie	531 €			
		Matériel AAA	150 €			
	8613	Mise à disposition gratuite de locaux	10 040 €			
		Maison Village à Montgenèvre	500 €			
		Salle St Paul Villard St Pancrace	500 €			
		Théâtre du Briançonnais	3 000 €			
		Salle du Dôme au Monétier	500 €			
		Vieux Colombier	1 200 €			
		Salle Babylone à la MJC de Briançon	500 €			
		Hébergements Serre Chevalier	1 920 €			
		Hébergements Briançon	1 920 €			
	864	Bénévolat valorisé	56 093 €	870	Bénévolat valorisé	56 093 €
SOUS TOTAL CONTRIBUTIONS EN NATURE			85 486 €	SOUS TOTAL CONTRIBUTIONS EN NATURE		85 486 €
TOTAL DU BUDGET			186 886 €	TOTAL DU BUDGET		186 886 €



Altitude Jazz Festival 2012

Compléments sur le budget prévisionnel

Concernant les charges :

Les achats de matières première pour les buvettes et restaurations fluctuent en fonction des recettes de buvette et restauration.

Les prestations extérieures (navettes, transports public) s'inscrivent dans le projet 2012 d'amener le jazz dans les fonds de vallée et de donner l'accès au plus grand nombre aux concerts gratuits. Nous souhaitons ainsi proposer des systèmes de navettes pour réduire le nombre de voiture qui va aux concerts excentrés.

Le budget "Grands concerts" représente les 11 soirées phares du festival. Ces 11 soirées représentent 18 concerts pour la plupart payants.

Le budget "JazzBars et SkiJazz" représente les 31 autres concerts gratuits proposés dans les bars, restaurants, en station et dans les fonds de vallées.

Le budget Master Class + rencontres pédagogiques permet de mettre en place par semaine de festival une master class ainsi qu'une rencontre pédagogique avec des écoles.

Dans les postes, nous maintenons le poste de Régie Générale mis en place en 2011, puis nous ajoutons à cela 3 postes : Communication/presse, relations publics et cuisine.

Concernant les produits :

Les prévisions de billetterie sont en hausse dues au nombre de concert en hausse et au taux de remplissage espéré en hausse également !

Les prestations concert "JazzBars" (participation Bars) représentent la participation demandée à chaque établissement qui accueille un concert dans le cadre du festival.

Dans les subventions, nous reconduisons à priori tous nos partenariats avec nos financeurs, seule grosse nouveauté, la subvention demandée à la mission montagne de la Région qui nous permettrait de stabiliser l'événement et d'y apporter les quelques changements 2012 !

Le mécénat et le sponsoring sont encore à développer, mais nos mécènes et sponsors continuent à suivre l'événement.

Contributions en nature :

La station de Serre Chevalier permet à nos artistes de goûter à la neige en offrant un nombre non négligeable de forfaits.

Le Théâtre du Briançonnais (Ex Cadran) prend totalement en charge un concert dans le cadre du festival.

Divers partenaires nous mettent à disposition du matériel et des véhicules qui suppriment un coût de fonctionnement au festival.

De même, toutes les salles qui nous accueillent nous sont mises à disposition, ainsi que des hébergements.

Finalement, nous avons évalué le nombre d'heures que font nos bénévoles pendant le festival, pendant l'année, le tout aux taux horaire minimal. Cela représente une masse salariale que nous n'avons pas à supporter financièrement.

Pour plus de détail sur ce budget, merci de joindre Simon au 06 64 96 97 46